

## L'AUGMENTATION DE L'APPUI AU LIBRE-ÉCHANGE

Plusieurs regroupements commerciaux de la région ont mis en pratique, sur une base bilatérale, la libéralisation des échanges, la diminution des tarifs douaniers et des autres entraves au commerce. Ils ont ainsi contribué à l'accroissement des échanges entre les pays d'Amérique latine. Il s'agit du Pacte andin auquel ont adhéré le Venezuela, la Colombie, le Pérou et l'Équateur, du groupe *MERCOSUR* avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay et du Marché commun d'Amérique centrale qui comprend le Costa Rica, le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua. De plus, le 1<sup>er</sup> janvier 1995 a été marqué par la naissance officielle du «Groupe des trois» qui a pour objectif de réduire les tarifs douaniers entre le Mexique, le Venezuela et la Colombie au cours de la décennie à venir (voir figure 1.15). Le Chili, le champion de la performance économique en Amérique latine avec les succès dus à son agressive stratégie d'exportation, a conclu des accords commerciaux avec le Mexique, l'Argentine et la Bolivie. En partie du fait des liens économiques interrégionaux plus étroits, les échanges entre les pays d'Amérique latine ont plus que quadruplé depuis 1984; ils dépassent maintenant les 31 milliards de dollars US.

**FIGURE 1.15**  
**ACCORDS D'INTÉGRATION COMMERCIALE ET RÉGIONALE EN**  
**AMÉRIQUE LATINE**

<b>Pacte andin</b>	<b>Marché commun d'Amérique centrale</b>
Bolivie	Costa Rica
Équateur	Salvador
Colombie	Guatemala
Pérou	Honduras
Venezuela	Nicaragua
<b>MERCOSUR</b>	<b>Groupe des trois (1995)</b>
Argentine	Mexique
Brésil	Colombie
Paraguay	Venezuela

Tous ces éléments vont dans le sens d'un élargissement possible du nombre de signataires de l'ALÉNA pour en faire une zone commerciale englobant un hémisphère.